

## AVIS n° 17/2020 DU COMITÉ D'ÉTHIQUE DU PACTE POUR LA DÉMOCRATIE À STRASBOURG

### *Projets de budget participatif et exigence qu'ils portent sur des biens appartenant à la Ville*

Le Comité d'éthique a été saisi par M. X. d'une requête contestant l'exigence, opposée au titre de l'examen de recevabilité, que les projets de budget participatif portent sur des biens appartenant à la Ville de Strasbourg. Le requérant fait valoir que cette exigence ne figure pas expressément dans le Pacte pour la démocratie à Strasbourg, qui ne mentionne que la situation du projet « sur le territoire de la Ville de Strasbourg » et qu'elle n'a donc pas lieu d'être.

Le Comité d'éthique estime que l'exigence en question va de soi et est, du reste impliquée par la condition posée de l'« intérêt communal » du projet. La Ville n'est en effet en mesure d'intervenir que sur des biens dont elle est propriétaire, sauf accord préalable du propriétaire, public ou privé, concerné. L'exception du projet de budget participatif concernant la rénovation de l'horloge Ungerer est la seule qui puisse être invoquée et s'explique par le fait qu'il était présenté l'année même de la mort de Tomi Ungerer, qui était le fils du propriétaire de l'immeuble et qu'il s'agissait d'un élément patrimonial particulièrement précieux, lequel, au demeurant, avait déjà fait l'objet d'un soutien public en 2000. Dans tous les autres cas cités par le requérant, l'irrecevabilité a été opposée pour le motif pris de la patrimonialité du bien en cause, à chaque fois qu'il n'appartenait pas à la Ville.

Pour éviter toute équivoque à l'avenir, l'exigence patrimoniale sera explicitement énoncée.

Délibéré par le Comité d'éthique du Pacte pour la démocratie à Strasbourg dans sa séance du 6 février 2020. Ont pris part au vote : M. Patrick Wachsmann, déontologue de la Ville de Strasbourg, président, Mme Chantal Cutajar, adjointe au Maire de Strasbourg en charge de la démocratie locale et de la politique de concertation, représentant le Maire de Strasbourg, Mme Dounia Goudadi, représentant le Directeur général des services de la Ville de Strasbourg, Mme Mawa Traoré, suppléante, en l'absence de Mme Rose Afom, et M. Benoît Grosjean, suppléant, en l'absence de M. Pierre Schweizer, représentants des citoyens.